

de Nocéra, sur lequel existe une légende assez curieuse. Après le pillage de la ville par les Lombards, Sanctule avait été emmené en captivité avec plusieurs autres fidèles, et parmi eux se trouvait un diacre condamné au dernier supplice pour avoir brisé une idole. La veille du jour fixé pour l'exécution, le saint ayant obtenu la permission de visiter le martyr dans son cachot, changea de vêtements avec lui et le fit évader. Le matin, lorsque les barbares reconnurent la pieuse supercherie, ils s'emportèrent en menaces contre Sanctule, le conduisirent devant les juges, qui décidèrent qu'il serait décapité à la place du diacre. Sanctule entendit prononcer sa sentence sans montrer la plus légère marque de crainte, et demanda seulement la faveur de prier quelques instants avant son exécution, ce qui lui fut accordé. Comme il restait longtemps prosterné la face contre terre, l'exécuteur lassé d'attendre, et pensant qu'il cherchait à retarder le supplice, étendit le bras armé de sa hache pour frapper le prêtre. Alors Sanctule s'écria : « Saint Jean, empêchez ce crime ! » A l'instant même, le bras du bourreau demeura élevé et sans aucun mouvement. Tous les spectateurs, frappés d'étonnement, s'approchèrent de l'exécuteur et reconnurent que son bras était changé en pierre. Aussitôt les Lombards, épouvantés de ce prodige, se prosternèrent aux pieds du ministre chéri de Dieu, et lui offrirent des bœufs, des chevaux, des ornements, et même une partie de l'or qu'ils avaient pris à Nocéra. Sanctule refusa ces riches présents, et ne demanda que la liberté des fidèles qu'ils retenaient captifs. Ceux-ci furent sur-le-champ délivrés de leurs fers, et ils retournèrent dans leur patrie avec le saint prêtre leur libérateur

PÉLAGE II,

TIBÈRE II,
MAURICE,
empereurs d'Orient.

65° PAPE.

CHILPÉRIC,
CLOTAIRE II,
rois de France.

Considérations sur les élections des évêques pendant le sixième siècle.

— Les empereurs se réservent le droit de confirmer les nominations des prélats. — Election de Pélage II. — Il reçoit les moines du Mont-Cassin. — Le pape veut engager les rois franks dans une guerre contre les Lombards. — L'empereur Maurice envoie des secours en Italie. — Childebert reçoit une somme considérable pour chasser les Lombards d'Italie. — Il fait la paix avec ces peuples. — Le pontife veut ramener l'union dans l'Église. — Opiniâtreté des évêques d'Istrie. — On les persécute par ordre du pape Pélage. — L'empereur défend les violences contre les schismatiques. — Grégoire d'Antioche est accusé d'inceste. — Il se justifie par le serment. — Jean le Jeuneur, archevêque de Constantinople, prend le titre d'évêque universel. — Mort de Pélage. — Décrets qui lui sont attribués. — Jugement sur ce pontife.

Les pontifes de Rome avaient considérablement augmenté leurs richesses depuis le commencement du sixième siècle, en se déclarant les dispensateurs de la quatrième partie des biens de l'Église; et bientôt ils purent se former un parti puissant dans la ville sainte. Les élections perdirent alors leur caractère religieux; les ambitieux qui voulaient s'élever sur le trône de saint Pierre prodiguèrent l'or aux factions, et les brigues dégénérèrent en séditions.

Jusqu'à cette époque les princes ne s'étaient point occupés du choix des pontifes ; mais voyant grandir l'autorité du saint-siège, ils s'alarmèrent de la puissance des papes, et résolurent de ne plus permettre que le clergé et le peuple fussent indépendants dans les élections des évêques.

Sous le prétexte spécieux que cette liberté entraînait des séditions, des massacres, et quelquefois même poussait les concurrents à former des alliances secrètes avec les ennemis de l'état pour soutenir leurs prétentions, les empereurs ordonnèrent que les prélats élus par le concours des suffrages des laïques et des clercs, ne pourraient être sacrés et exercer leurs fonctions sacerdotales sans leur approbation. Ils se réservèrent principalement le droit de confirmer les élections des évêques de Rome, de Ravenne et de Milan, et laissèrent à leurs ministres le soin des autres sièges.

Cependant lorsqu'un ecclésiastique éminent, reconnu agréable au prince, avait été choisi par le peuple pour chef de ces diocèses, on le consacrait solennellement sans attendre la réponse de l'empereur. Il en était de même lorsque la guerre ou la peste interrompait les communications entre l'Orient et l'Occident. C'est ainsi que l'ordination de Pélage II, successeur de Benoît I^{er}, fut accomplie. Rome, assiégée par les ennemis, était serrée de si près, que personne ne pouvait sortir de l'enceinte de la ville ; l'état déplorable de l'Église obligea le clergé de consacrer son chef sans en avoir obtenu l'autorisation de Tibère. Néanmoins après la levée du siège, ils envoyèrent le diacre Grégoire à Constantinople pour faire approuver par l'empereur l'intronisation du nouveau pontife. Les empereurs grecs conservèrent le

droit de confirmer les élections des prélats d'Italie jusqu'au milieu du huitième siècle.

Pélage était Romain de naissance et fils de Vinigilde. Au commencement de son règne, les Lombards ravagèrent l'Italie, massacrèrent les ministres de la religion et ruinèrent le monastère du Mont-Cassin. Les religieux de ce couvent qui purent échapper aux glaives des Barbares trouvèrent un asile dans Rome, où le pape leur permit de bâtir une nouvelle retraite près du palais de Latran.

Afin d'arrêter les incursions des hordes qui saccageaient les villes latines, Pélage demanda des troupes à Tibère ; malheureusement la guerre que le prince soutenait contre les Perses rendit cette négociation inutile ; redoutant, s'il affaiblissait son armée en partageant ses forces, de ne pouvoir défendre l'empire contre des ennemis formidables, il refusa d'envoyer des soldats au secours de l'Italie. Alors le pontife, tournant ses regards d'un autre côté, rechercha l'appui des rois franks, et les supplia de déclarer la guerre aux Lombards. Ses projets échouèrent dans les Gaules comme ils avaient échoué à Constantinople ; et ses lettres adressées à l'évêque d'Arles et au prélat d'Auxerre afin d'obtenir la protection de Gontran, ne produisirent aucun effet.

Après la mort de Tibère II, le nouvel empereur Maurice fut plus favorable à Pélage que son prédécesseur. A la sollicitation du diacre Grégoire, il envoya des troupes au pontife, et fit même un traité avec Childebert II, roi d'Austrasie, auquel il paya cinquante mille sous d'or pour chasser les Lombards de l'Italie. Le chef frank s'avança aussitôt contre eux ; mais ceux-ci l'arrêtèrent dans sa marche, et achetèrent son

alliance pour une somme double de celle qui lui avait été payée par l'empereur grec. Childebert accepta le marché et suspendit les hostilités, sous prétexte qu'il attendait de nouveaux renforts. Ensuite il retourna dans les Gaules, et la péninsule romaine resta livrée à la merci de ses conquérants.

Les évêques qui s'étaient séparés de la communion du saint-siège, à l'occasion du cinquième concile, persévéraient dans leur scission, malgré les efforts que Jean III et Benoît I^{er} avaient tentés pour les ramener à l'unité. Pélage II, sollicité par son diacre Grégoire, entreprit contre eux une lutte nouvelle, et voulut les contraindre à rentrer dans le sein de l'Église orthodoxe. Il écrivit aux prélats d'Istrie, hérétiques opiniâtres, et les pria d'envoyer des députés à Rome, afin de prendre une décision sur le schisme qui scandalisait la chrétienté. Ceux-ci répondirent qu'ils ne se réuniraient point au siège apostolique, déshonoré par les papes qui persistaient dans des erreurs coupables et voulaient les imposer aux fidèles. Le métropolitain d'Aquilée accusa même le saint-père d'avoir trahi la foi du Christ et d'anathématiser la doctrine des conciles. Ce primat, imitant l'exemple que lui avaient laissé ses prédécesseurs Paulin et Macédonius, s'opposa vigoureusement aux prétentions de Pélage; et dans la suite, son successeur Sévère fut comme lui inébranlable pour la défense des trois chapitres.

Le pontife ayant vainement déployé contre eux les ressources de son éloquence et la menace des foudres ecclésiastiques, eut alors recours à la puissance temporelle; et Smaragde, gouverneur de l'Italie, seconda l'intolérance criminelle du pape en persécutant le clergé d'Istrie. Il chassa

Sévère du siège d'Aquilée, l'arracha de sa cathédrale, et l'emmena prisonnier à Ravenne, ainsi que trois autres prélats et un vieillard appelé Antoine, zélé défenseur de l'Église. Ces malheureuses victimes des violences de Smaragde furent livrées aux mains des bourreaux; et à force de tourments on les contraignit à communiquer avec l'un des esclaves du saint-père, Jean l'Apostat, évêque de Ravenne, qui lui-même avait autrefois approuvé les trois chapitres, et avait été séparé de la cour de Rome pour ce crime. Après leur abjuration, Sévère et les autres prisonniers obtinrent la permission de retourner à Grade, mais les peuples et le clergé schismatiques les regardant comme des apostats, ne voulurent pas les recevoir dans la ville, ni même s'entretenir avec eux.

Les hérétiques, convaincus de l'excellence de leur doctrine, résistèrent avec fermeté aux persécutions de Pélage; et animés par l'enthousiasme religieux, ils se proclamaient ouvertement les défenseurs des trois chapitres, afin d'obtenir les palmes du martyre. Le courage qu'ils montraient dans les supplices déterminait l'empereur à suspendre les exécutions. Il ordonna à Smaragde de faire cesser les violences exercées contre eux et de réprimer le fanatisme du saint-père, jusqu'au jour où l'Italie serait délivrée des Lombards et aurait recouvré sa liberté. A cette époque, il promettait de convoquer les évêques d'Occident dans un concile pour décider sur les coupables et pour continuer les persécutions.

Trois ans après, c'est-à-dire en 589, Grégoire d'Antioche, accusé d'inceste avec sa sœur par un laïque, se justifia par serment dans un synode tenu à Constantinople. L'accusateur du prélat fut déclaré calomniateur, condamné au bannisse-

ment, traîné ignominieusement dans les rues de la ville, et frappé par le bourreau avec un nerf de bœuf garni de pointes aiguës. L'assemblée devant laquelle Grégoire s'était justifié avait été présidée par Jean le Jeûneur, patriarche de la ville impériale, qui prit le titre d'évêque universel, pour montrer que les chefs du clergé d'Orient étaient soumis à son autorité. Aussitôt que Pélage eut été instruit des prétentions ambitieuses du prêtre Jean, il envoya des lettres à Byzance, déclarant qu'en vertu du pouvoir donné à saint Pierre il annulait les actes du synode de Constantinople, et défendait aux diacres de l'empereur d'assister à l'office divin célébré par un orgueilleux qui détruisait l'égalité de l'Église, et qui prenait un titre aussi contraire à l'humilité épiscopale.

Cette même année, Récarède, roi des Visigoths, après avoir adopté publiquement, et de concert avec les grands du royaume, la religion catholique, assembla un concile à Tolède, où furent convoqués les seigneurs et les prélats de tous les pays de son obéissance, afin de condamner l'hérésie arienne dont les peuples étaient infectés. Soixante-quatorze évêques et six ambassadeurs de prélats assistèrent à ce synode, que le roi présidait en personne. On ouvrit la session par la lecture d'une profession de foi souscrite par le prince et par la reine Baddo, sa femme, dans laquelle se trouvaient formulées des accusations violentes contre les doctrines d'Arius et de ses complices, et qui se terminait par une apologie des quatre grands conciles œcuméniques reconnus par l'Église. Ensuite le roi engagea les Pères à délibérer sur les réformes capables de remédier aux désordres. Le concile décréta que les prêtres et les évêques, au lieu de vivre publiquement

avec leurs femmes, comme ils le faisaient auparavant, apporteraient plus de mystères dans leurs relations charnelles, et ne coucheraient pas dans les chambres de leurs épouses. Il leur fut également défendu de faire mourir les enfants qui devaient le jour à des unions illicites. Les Pères firent pour les clercs une obligation, sous peine des censures les plus redoutables, de ne point poursuivre leurs confrères ni les laïques devant les juges séculiers; mais de les appeler devant les tribunaux ecclésiastiques, usage qui se répandit bientôt dans toute la chrétienté.

Les sessions du concile étaient à peine terminées, qu'une nouvelle assemblée fut convoquée à Narbonne, dans la partie des Gaules qui appartenait aux Goths, pour juger les doctrines ariennes. Différentes décisions y furent prises contre les hérétiques; entre autres on leur fit défense de regarder le jeudi comme un jour de fête, parce que dans le paganisme il était consacré à Jupiter; on leur interdit de travailler le dimanche, sous peine, pour les hommes libres, de payer dix sous d'or, et pour les esclaves de recevoir cent coups de fouet. Ces divers empiétements du clergé sur le pouvoir séculier montrent avec quel empressement les prêtres se hâtaient d'user des prérogatives qui leur avaient été accordées par le concile de Tolède.

A cette époque, les prélats avaient déjà la prétention de vouloir que les rois apprirent d'eux la manière dont ils devaient gouverner les peuples. Enfin les Pères du concile terminèrent leurs ridicules séances par un décret qui ordonnait aux fidèles de chanter le Gloria Patri après le dernier verset des Psaumes, pour montrer qu'ils condamnaient l'a-

rianisme. Telles furent les grandes choses qui illustrèrent le règne de Récarède le Catholique.

L'Europe était alors ravagée par une maladie contagieuse inconnue aux hommes, qui lui donnèrent le nom de la partie du corps qui était frappée des atteintes de ce mal cruel. Pélage en fut attaqué, et mourut en 590, après avoir tenu le saint-siège pendant douze années et trois mois.

Yves de Chartres et Gratien rapportent plusieurs décrets attribués à Pélage, et Dupin assure qu'ils sont authentiques. Dans la première de ces décrétales, le saint-père défend l'élection des moines pour gouverner les Églises, regardant les fonctions du clergé séculier comme distinctes de celles du clergé régulier. D'après l'opinion du pontife, les prélats vivant avec les laïques doivent connaître les actions et les intérêts du monde; tandis que les religieux suivant les règles de la vie monastique au milieu des cloîtres, n'ont point acquis l'expérience nécessaire et sont incapables de diriger les fidèles. Dans la seconde décrétale il permet, en considération du petit nombre de personnes qui se consacrent à la cléricature, de donner les ordres à ceux qui auraient eu des enfants de leurs servantes après la mort des femmes légitimes, recommandant toutefois d'enfermer dans un couvent la fille coupable, afin qu'elle fasse pénitence de la faute du prêtre.

Les historiens affirment que ce pontife a mérité le titre de saint par de plus grandes vertus que n'en ont montré ceux que l'Église a canonisés, et ils le placent parmi les évêques les plus recommandables qui ont occupé la chaire de saint Pierre.

SAINT GRÉGOIRE I^{er},

MAURICE,
PHOCAS,
empereur.

66^e PAPE.

CLOTAIRE II,
roi
de France.

Naissance de Grégoire. — Son caractère. — Il se retire dans un monastère. — Fourberie des bénédictins. — Zèle de Grégoire pour la conversion des Anglais. — Il est ordonné diacre et envoyé en ambassade à Constantinople. — Il revient à Rome. — Il gouverne son monastère avec une grande sévérité. — Sa charité envers le peuple. — Élection de Grégoire. — Il refuse le pontificat. — Grégoire est découvert dans une caverne où il s'était caché. — Il monte sur le saint-siège. — On l'accuse d'hypocrisie. — Intolérance du pontife. — Il compose des dialogues sur des miracles grossiers et des fables ridicules. — Querelles entre le pape et le patriarche de Constantinople. — Guerre avec les Lombards. — Rome est assiégée. — Grégoire propose la paix aux Lombards. — Flatteries du pape envers la reine Brunehaut. — Conversion des Anglais. — La religion place les princes au-dessus des peuples. — Grégoire est accusé d'avoir empoisonné un évêque. — Superstitions grossières des Marseillais. — Pompe des cérémonies religieuses. — Découverte du purgatoire. — Incontinence du clergé. — Condamnation des agnoïtes. — Maux de Grégoire. — Les têtes de six mille enfants nouveau-nés sont trouvées dans les viviers du pape. — Flatteries criminelles du pontife envers Phocas. — Mort de Grégoire. — Son caractère. — Ses funérailles. — Fable sur la délivrance de Trajan. — Miracle ridicule sur la communion. — Grégoire persécute les enchanteurs et les sorciers. — Il détruit par fanatisme les monuments païens. — Il brûle les